



CSAL du 20/06/2023 :

On vous dit tout en Intersyndicale Solidaires et CGT !

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le communiqué en inter-syndical Solidaires FiP 04 et la CGT FiP 04 concernant le boycott du CSAL prévu ce jour.

Ces derniers jours, le gouvernement a annoncé la scandaleuse revalorisation du point d'indice de **SEULEMENT : 1,5 %**.

Nous pouvons donc rajouter une nouvelle donnée à la longue liste des « pathologies » de notre gouvernement : en effet, augmenter le point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % en invoquant un « soutien majeur pour compenser l'inflation » qui est, elle, de **5,1 %** relève de la « **dyslexie mentale** » !

* Pour rappel, depuis 2010, c'est environ 22 % de notre pouvoir d'achat que nous avons perdu !

Cependant, dans leur grande mansuétude, nos dirigeants ont évoqué « une prime de 300 à 800 € » pour certains agents ... Mais pour qui ? Quand ? Comment ? Les critères sont très flous et semblent bien discrétionnaires...

* Pour rappel, les primes ne rentrent toujours pas dans le calcul des retraites !

Et d'ailleurs, le Conseil d'Orientation des Retraites signale ce jour 20 juin 2023, que la-dite réforme, adoptée contre l'avis de près de 70 % des Français, ne permettra pas le « rééquilibrage-excuse » promis par Emmanuel MACRON !

Bref ! C'était du bidon et l'arnaque est ailleurs, mais on vous l'avait bien dit depuis longtemps!

Ceci dit, nous reconnaissons leur cohérence dans le mépris du dialogue social.

Et toujours en cohérence, 27 millions d'usagers « volontaires d'office », doivent venir « au secours » de nos agents soumis à des applicatifs expérimentaux et à des conditions de travail intolérables !

Aujourd'hui, Solidaires FiP 04 et la CGT FiP 04 ont dit **NON** à ce mépris dans le cadre des élections des représentants du personnel aux conseils médicaux où celui-ci atteint son paroxysme !

Conformément au décret 2022-353 du 11 mars 2022, la note ministérielle, sortie en urgence, le 11 mai **2023** en raison « d'un délai trop court » (juste ... 14 mois ?...), fait apparaître, entre autres préconisations ministérielles restrictives, la suppression du droit de vote des suppléants aux titulaires absents !!!

Outre le caractère anti-démocratique, en termes de fonctionnement, cela se traduirait dans les faits qu'en cas d'égalité au suffrage, ce serait à ces mêmes votants de mettre fin au désaccord, faute à la présidence de séance de ne pouvoir trancher ! (selon cette même note ministérielle).

Bon nombre d'initiatives du même acabit n'auraient pas vu le jour si le décret du 22 novembre 2020, portant sur le fonctionnement des instances (CSAL et FS), avait été tout bonnement appliqué en l'état (cf article 90).

En plus de ces événements réglementaires, la NRP se rappelle encore à nous par la présentation de la fermeture de la trésorerie des Mées, initiative intolérable sur le fond et sur la forme, rejetée unanimement par les usagers, les élus et les personnels impliqués !

Tout ceci nous a confortés dans notre choix de ne pas siéger au sein du CSAL du jour.

***** Nous apprenons en cours de rédaction du présent communiqué que la Direction Générale a en urgence pris la décision d'autoriser les suppléants à prendre part à ce vote.**

HEUREUSEMENT que Solidaires FiP et la CGT des AHP **ont refusé CATEGORIQUEMENT** de participer à cette mascarade !!!